

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 780

16 mars 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Aquiline Baron S.à r.l. | 37437 | OZ Consulting S.à r.l. | 37413 |
| Capercaillie S.A. | 37409 | P.C. Investments S.A. -SPF | 37413 |
| Click Corby S.à r.l. | 37416 | Pei Valor S.à r.l. | 37418 |
| Click Peterborough S.à r.l. | 37414 | Primero Mining Luxembourg | 37414 |
| Dentsply Holdings S.à r.l. | 37410 | Primeur Invest II S.à r.l. | 37420 |
| Festival de Cinéma Ville de Luxembourg A.s.b.l. | 37440 | ProLogis UK CCXX S.à r.l. | 37414 |
| Fidav S.A. | 37439 | ProLogis UK XX S.à r.l. | 37416 |
| Grohe Luxembourg Three S.à r.l. | 37394 | Sofied International S.à r.l. | 37407 |
| Hong Kong Garden Sarl | 37410 | Tikal Finance S.A. | 37396 |
| Immo Gerima | 37412 | Titan White Holding S.à r.l. | 37397 |
| Infra IV-D Investments S.C.A. | 37412 | Travelport Investor LLC | 37430 |
| I-Real S.à r.l. | 37411 | Triton III LuxCo No.18 S.à r.l. | 37432 |
| Jupiter LuxCo 1 S.à r.l. | 37432 | Trumpet Holdings S.à r.l. | 37434 |
| LB Management SA | 37399 | Trumpet Holdings S.à r.l. | 37428 |
| Les Parcs Property 2 S.A. | 37399 | Tusk Therapeutics S.A. | 37429 |
| Luxargo | 37399 | TwentyTwo Capital Lux | 37428 |
| Maravillia Investments S.A. - SPF | 37404 | Value Investments Holding S.à r.l. | 37426 |
| MiDi Foods | 37403 | VCunha Capital | 37399 |
| Millefeuille Holding Luxembourg S.A. | 37400 | Venglo Holding S.A. | 37421 |
| MOBILE SCSp | 37405 | VLE Investments S.A. | 37423 |
| Okawango | 37413 | Whitewood (Finance) UK S.à r.l. | 37424 |

Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of the month of December,
Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Grohe Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 101086,

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Grohe Luxembourg Three S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 127674 (the "Company"), incorporated under the name Corvi S.à r.l. by a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on 19 April 2007 and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1313, page 62984, dated 29 June 2007. The Articles were most recently amended by virtue of a notarial deed enacted by Maître Jean-Paul Meyers, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 April 2014, published in the Mémorial on 27 June 2014, under number 1657, page 79525.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the current financial year of the Company so that it shall begin on 1 April each year and end on 31 March the following year with effect as from 1 January 2016 so that (i) the current financial year of the Company shall end on 31 December 2015, (ii) the next financial year shall exceptionally run from 1 January 2016 to 31 March 2016, and (iii) each subsequent financial year of the Company will start on 1 April each year and end on 31 March of the following year.

Second resolution

As a consequence of the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** The Company's financial year starts on 1 April of each year and ends on the 31 March of the following year, save for (i) the Company's financial years until 31 December 2015 each of which shall start on 1 January and end on 31 December of each year, and (ii) the transitional financial year of the Company starting on 1 January 2016 and ending on 31 March 2016."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Grohe Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101086,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de Grohe Luxembourg Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127674 (la "Société"), constituée sous la dénomination Cogivi S.à r.l. par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 1313, page 62984, en date du 29 juin 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 avril 2014, publié au Mémorial le 27 juin 2014, numéro 1657, page 79525.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier, avec effet du 1^{er} janvier 2016, l'année sociale actuelle de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} avril chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, et ce de sorte à ce que (i) l'année sociale courante de la Société se termine au 31 décembre 2015, (ii) l'année sociale suivante court exceptionnellement du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, et (iii) chaque année sociale subséquente de la Société commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 21.** L'année sociale de la Société commence chaque année le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception (i) des années sociale de la Société jusqu'au 31 décembre 2015 qui, chacune, commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre chaque année, et (ii) de l'année sociale transitoire de la Société commençant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 mars 2016."

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38878. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001153/107.

(150240608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Tikal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.901.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

«DISTRIBUIDORA PRODUCTOS INDUSTRIAL DE ALEMANIA C.A.», une société constituée et existant sous le droit du Venezuela, immatriculée le 27 septembre 2002 sous le No Comprobante: 201310R0000018984167, établie et ayant son siège social au Calle 103CC Empresarial del Este Nivel PB Local 8 Y 9 Zona Industrial Castillito Valencia Carabobo Zona Postal 2006, Venezuela,

ci-après dénommée: «le Mandant»,

lequel Mandant est ici représenté par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 08 décembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et même temps Mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «TIKAL FINANCE S.A.» une société anonyme établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 88 901, fut constituée suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 02 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 24 octobre 2002, sous le numéro 1531 et page 73457 (ci-après: «la Société»).

II.- Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 28 mars 2008, sous le numéro 754 et page 36174.

III.- Que le capital social souscrit et émis de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action, chaque action se trouvant étant intégralement libérée.

IV.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «TIKAL FINANCE S.A.» et déclare à cet effet expressément avoir pris connaissance et déclare de ce fait approuver, sans restriction ni réserve la situation intérimaire de la Société au 22 décembre 2015.

V.- Que le Mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois mille cent (3'100) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet à ce jour.

VI.- Que le Mandant, encore qu'en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, soit au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

IX.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

X.- Que le Mandant s'engage à payer tous les frais relatifs au présent acte.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31109. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016001689/57.

(150240962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Titan White Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.181.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Advent Oxea (Cayman) Limited, in liquidation, an exempted limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at c/o Delta FS Limited, PO Box 11820GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman and business address at 75 State Street (29th floor), Boston, Massachusetts 02109, USA, registered with the Registrar of Limited Partnerships under the number 178.031,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Cayman Islands on 17 December 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "TITAN WHITE HOLDING S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1161 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B162181, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 27 September 2011, number 2292, page 110000. The articles of association have not been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Advent Oxea (Cayman) Limited, en liquidation, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Caymanes ayant son siège social au c/o Delta FS Limited, PO Box 11820GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, Iles Caymanes, et ayant une adresse professionnelle au 75 State Street (29th floor), Boston, Massachusetts 02109, Etats Unis d'Amérique immatriculée sous le numéro 178.031,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, en vertu d'une procuration donnée aux Iles Cayman en date du 17 décembre 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «TITAN WHITE HOLDING S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 47 Grand Rue, L-1161 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162181, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 27 septembre 2011, numéro 2292, page 110000. Les statuts de la Société n'ont pas été amendés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième Résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30976. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016001692/99.

(150240632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

LB Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 190.233.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2016003056/10.

(160001282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Les Parcs Property 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.413.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2016003063/10.

(160001288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

VCunha Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 183.584.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1899 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003067/9.

(160001281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Luxargo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 182.006.

EXTRAIT

Il résulte des deux cessions de parts sociales intervenues sous seing privé en dates du 10 juin 2015 et du 19 juin 2015 que:

Monsieur Jean-Daniel HAMET, dirigeant de sociétés, né le 25 mai 1958 à F-57440 Angevillers, demeurant au 29, rue du Jean-Pierre Brasseur-Belair, L-1258 Luxembourg, propriétaire de 22.260 (vingt-deux mille deux cent soixante) parts sociales de la société «LUXARGO», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, Rue Jean-Pierre Brasseur Belair, L-1258 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 182006, au capital social de EUR 2.784.375,- (deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze Euro), divisé en 22.275 (vingt-deux mille deux cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, (la «Société»),

a cédé à:

1. Monsieur Jean-Valère HAMET, contrôleur de gestion, né le 16 juin 1988 à F-57100 Thionville, demeurant au 70 rue Adolphe Fischer, L1520, à Luxembourg, la nue-propriété de 3.339 (trois mille trois cent trente-neuf) parts sociales et la pleine propriété de 1.113 (mille cent treize) parts sociales qu'il détenait dans la Société, et

2. Monsieur Bastien HAMET, ingénieur, né le 14 novembre 1989 à F-92200 Neuilly sur Seine, demeurant au 18a, Lessingstrasse, FURTH 90763, Deutschland, la nue-propriété de 33.339 (trois mille trois cent trente-neuf) parts sociales et la pleine propriété de 1.113 (mille cent treize) parts sociales qu'il détenait dans la Société.

Les prédites cessions de parts sociales ont été dûment notifiées à la Société et acceptées par son gérant unique conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite aux cessions, le capital social de la Société est désormais détenu comme suit:

| Nom, prénom, adresse de l'associé | Propriété pleine ou démembrée | Nombre de parts sociales |
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------|

| | | |
|---|---------------------|---------------------|
| - Monsieur Jean-Daniel HAMET, dirigeant de sociétés, né le 25 mai 1958 à | en pleine propriété | 13.356 parts |
| F-57440 Angevillers, demeurant au 29, rue du Jean-Pierre Brasseur-Belair, | en usufruit | 6.678 parts |
| L-1258 Luxembourg, | | |
| - Madame Béatrice HAMET, née ARVET, critique littéraire, | en pleine propriété | 5 parts |
| née le 17 janvier 1955 à F-75014 Paris, demeurant au 29, rue du Jean-Pierre | | |
| Brasseur-Belair, L-1258 Luxembourg, | | |
| - Monsieur Jean-Valère HAMET, contrôleur de gestion, né le 16 juin 1988 à | en pleine propriété | 1.118 parts |
| F-57100 Thionville, demeurant au 223, rue du Rollingergrund, L-2441 | en nue-propiété | 3.339 parts |
| Luxembourg, | | |
| - Monsieur Bastien HAMET, ingénieur, né le 14 novembre 1989 à F-92200 | en pleine propriété | 1.118 parts |
| Neuilly-sur-Seine, demeurant 18a, Lessingstrasse, FURTH 90763, Deutschland, | en nue-propiété | 3.339 parts |
| Total | | <u>22.275 parts</u> |

Luxembourg, le 27/10/2015.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Daniel HAMET

Gérant unique

Référence de publication: 2016003075/47.

(160001355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Millefeuille Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.877.

In the year two thousand and fifteen,

on the fifteenth day of the month of December.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg public limited company (société anonyme) «Millefeuille Holding Luxembourg S.A.», a société anonyme, having its registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, which was incorporated by a deed of the undersigned notary, residing then in Redange-sur-Attert, dated on 21 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 23, 2013, under the number 713, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 174877.

The articles of incorporation have not been amended since today.

The Meeting is presided by Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Mrs Kim REISCH, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Benoit TASSIGNY, prenamed, The Chairman declares and requests the undersigned notary to state:

I. That the shareholders and the number of shares of the Company held by each of them are shown on an attendance list, signed by the members of the board, shareholders present of proxyholders of the represented shareholders and the undersigned notary. The said list as well as the proxies shall be annexed to this document to be filed together with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all the shares of the Company, all issued in registered form, representing the entire corporate capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. That the Meeting renounces to the convening notice, the shareholders present or represented considering themselves being duly convened to the present Meeting and declaring having full knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

IV. That all the shares representing the corporate capital are in registered form.

V. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1) Transfer of the registered office from Capellen to 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.
- 2) Amendment of article 2, first paragraph of the Articles of Associations.
- 3) Dismiss of the current director and full discharge.
- 4) Appointment as new directors, for a period of 5 years:

a. Trustmoore Luxembourg S.A. with «représentant permanent» Mr Johannes van den Berg, born on 28 December 1979 in Pijnacker, residing professionally at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

b. Mr. Johannes van den Berg, born on 28 December 1979 in Pijnacker, residing professionally at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

c. Ms. Corinne Muller, born on 15 October 1976 in Séoul, residing professionally at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

5) Miscellaneous.

VI. The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the Meeting the following resolutions, which is adopted by unanimous vote.

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office from Capellen to 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 2 of the Articles of Associations which will have the following wording:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office of the corporation is fixed in Luxembourg-City.”

Third resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the current director and decides to give it full discharge.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint as new directors of the company, for a period ending at the ordinary general meeting of the year 2020, the following:

a. Trustmoore Luxembourg S.A., a company having its registered office at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse (RCS Luxembourg B 156963), with «représentant permanent» Mr Johannes van den Berg, born on 28 December 1979 in Pijnacker, residing professionally at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

b. Mr. Johannes van den Berg, born on 28 December 1979 in Pijnacker, residing professionally at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

c. Ms. Corinne Muller, born on 15 October 1976 in Séoul, residing professionally at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,300.-.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

Le quinze décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, Notaire de résidence à Luxembourg,

Se tient

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société «Millefeuille Holding Luxembourg S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Redange-sur-Attert, le 21 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 23 mars 2013, numéro 713, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174877.

Les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit TASSIGNY prénommé.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signé par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations sont annexées à l'acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il est constaté sur la liste de présence que la totalité des actions de la Société, toutes émises sous forme nominative, représentant l'entière du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, et que l'Assemblée peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant la tenue de l'assemblée.

III. Que l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocations, les actionnaires présent et représentés se considérant être valablement convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à l'Assemblée.

IV. Que toutes les actions représentant le capital social sont émises sous la forme nominative.

V. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de Capellen au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

2) Modification de l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts.

3) Démission de l'administrateur actuel et décharge.

4) Nomination comme nouveaux administrateurs pour une période de 5 années:

a. Trustmoore Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse (RCS Luxembourg B 156963) avec comme «représentant permanent» Mr Johannes van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, demeurant professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

b. Monsieur Johannes van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, résidant professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

c. Madame Corinne Muller, née le 15 octobre 1976 à Séoul, résidant professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

5) Divers.

VI. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Capellen au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2, alinéa 1^{er} des Statuts de la Société de telle sorte qu'il se compose désormais comme suit:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est fixé à Luxembourg-Ville.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur actuel de la société et de lui donner décharge totale pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020:

a. Trustmoore Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse (RCS Luxembourg B 156963) avec comme «représentant permanent» Mr Monsieur Johannes van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, résidant professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

b. Monsieur Johannes van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, résidant professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

c. Madame Corinne Muller, née le 15 octobre 1976 à Séoul, résidant professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. REISCH, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016003092/156.

(160001429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

MiDi Foods, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 86A, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.995.

DISSOLUTION

En date du vingt-deux décembre.

Ont comparu:

1) Monsieur José DIAS PEREIRA DE ALMEIDA, né le 16 août 1978 à Seia (Portugal), demeurant à L-3253 Bettembourg, 8, Route de Luxembourg.

2) Madame Fabienne MICHAUX, née le 27 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à L-3253 Bettembourg, 8, Route de Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée MiDi Foods

ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 86a avenue de la Faïencerie,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B176.580,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 avril 2013,

publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du 25 juin 2013, numéro 1.508, page 72.381.

Lesquelles parties comparantes, réunissant l'intégralité du capital social de la société prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur José DIAS PEREIRA DE ALMEIDA, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis aux associés, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et les associés s'engagent à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis aux associés, qui ont pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées aux associés, qui s'engagent à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) les associés prendront toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Deuxième résolution

Les associés déclarent que la liquidation de la Société est close.

Troisième résolution

Les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à cette date.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au siège social de la Société, L-1511 Luxembourg, 86a avenue de la Faïencerie.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29697. Reçu douze euros 12,00 €.

Fait à Luxembourg en date du 22 décembre 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2016003093/48.

(160001766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Maravillia Investments S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.326.

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «MARAVILLIA INVESTMENTS S.A.-SPF», ayant son siège social à L-8009 Strassen 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149.326, constituée suivant acte notarié en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2408 du 10 décembre 2009 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Willem Van Cauter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon

qui désigne comme secrétaire Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Décision de mettre la Société en liquidation;
3. Décharge des administrateurs et du commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, la société Centre Général d'Expertises comptables S. à r.l. inscrite au registre de commerce sous le numéro B 164.487, ayant son siège social à L-8009 Strassen 45, route d'Arlon (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 décembre 2015. 1LAC/2015/41352. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003100/73.

(160001313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

MOBITILE SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 202.786.

Auszug aus der Satzung vereinbart zwischen den Unterzeichnern:

1. MOBITLE LLC, Eintragsnummer 18650, Eintragungsort: 3rd Floor, C&H Towers, Corner of Great Marlborough and Great George Streets, Roseau, 00152, Dominique;

2. Herr Olexandr Tur, Wohnsitz: W. 61, Jakir-Str. 12/42, Kyjiw, Ukraine;

3. Herr Turki bin Adda Albukmi, Wohnsitz: Olaya Street, Riyadh - 11557, Saudi Arabien

Eine Société en commandite spéciale wurde am 10. Dezember 2015 gegründet und unterliegt der nachstehenden Satzung.

Abschnitt I. Name - Gesellschaftssitz - Gegenstand der Gesellschaftstätigkeit - Gesellschaftsdauer - Gesellschaftskapital

Art. 1. Die Société en commandite special (im nachstehenden "Gesellschaft" genannt) wird von den Gesellschaftern sowie von allen gegründet, die anschliessend Gesellschafter werden können.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft lautet MOBITLE, SCSp.

Art. 3. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb der MobiTile-Software (im nachstehenden MobiTile-Software genannt) sowie sämtliche kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren oder immobilaren Tätigkeiten, welche direkt oder indirekt mit dem Zweck der Gesellschaft verbunden sind oder diesem dienlich sein können.

Art. 4. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft ist in 51, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331, Luxembourg. Er kann durch einen einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer. Der Tod, Abwicklung, Unfähigkeit, Aussetzung, Konkurs oder Untergang eines Gesellschafters löst die Gesellschaft nicht auf.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital am Tag der Gesellschaftsgründung beträgt 563500 Euro (fünfhundertdreißigtausendfünfhundert Euro) und ist in 30 (dreissig) Anteile für den Komplementär und 70 (siebzig) Anteile für die Kommanditisten zum Wert von je 5635 Euro (fünftausendsechshundertfünfunddreissig Euro) eingeteilt.

Diese Anteile sind wie folgt aufgeteilt:

- 1) MOBITILE LLC (Dominique) verfügt als Komplementär über 30 Anteile, das entspricht 169050 Euro des Gesellschaftskapitals;
- 2) Herr Olexandr Tur verfügt als Kommanditist und ehemaliger Produktinhaber über 60 Anteile, das entspricht 338100 Euro des Gesellschaftskapitals;
- 3) Herr Turki bin Adda Albukmi verfügt als Kommanditist und Investor über 10 Anteile, das entspricht 56350 Euro des Gesellschaftskapitals.

Insgesamt sind es 100 Anteile zum Gesamtwert von 563500 Euro.

Das Gesellschaftskapital ist in vollem Umfang eingezahlt und steht der Gesellschaft zur Verfügung.

Die Gesellschafter haben folgende Beiträge geleistet:

1) MOBITILE LLC, der Komplementär: Urheberrechte für einen Teil der MobiTile-Software einschliesslich der Server- und Kundenanwendungen für iOS und Android;

Produktunterlagen einschliesslich der Anleitungen für Anwender und Systemadministratoren sowie Lizenzverträge u.a.; Rechte, die sich auf Anträge auf die Eintragung der Handelsmarke beziehen: (i) Nr. 86831507 eingereicht bei US-Amerikanischen Patent- und Handelsmarkenamts (USPTO); (ii) Nr. 014831358 eingereicht beim Amt für Harmonisierung auf dem Binnenmarkt (OHIM); (iii) Nr. m201521002 eingereicht beim Ukrainischen Patent- und Handelsmarkenamts (Ukrainian PTO); (iv) Nr. 2015739952 eingereicht beim Bundesinstitut für gewerbliches Eigentum, Russische Föderation (FIPS). Die Gesellschafter haben sich darauf geeinigt, dass der Wert dieses Beitrags 50000 Euro beträgt;

2) Herr Olexandr Tur, der Kommanditist: Urheberrechte für einen Teil der MobiTile-Software für den Zeitraum von 2008 bis Februar 2013, Webseite unter den Domainnamen www.new.mobitile.com und www.mobitile.com einschliesslich der Domains. Die Gesellschafter haben sich darauf geeinigt, dass der Wert dieses Beitrags 50000 Euro beträgt;

3) Herr Turki bin Adda Albukmi, der Kommanditist: Bargeld in Höhe von 463500 Euro, eingezahlt im Zeitraum vom Februar 2013 bis zum Tag der Eintragung der Gesellschaft.

Art. 7. Die jetzigen Gesellschafter haben ein Vorzugsrecht auf den Abkauf der Anteile. Falls jeder der jetzigen Gesellschafter den Abkauf der Anteile verweigert, können diese an einen Dritten verkauft werden, vorausgesetzt, dass der Verkaufspreis nicht niedriger ist als das vorangegangene Angebot an die Gesellschafter. Der neue Eigentümer der Anteile soll den Komplementär über den Kauf der Anteile informieren, um entsprechende Änderungen in den Gesellschaftsunterlagen zu veranlassen.

Abschnitt II. Administrative Angelegenheiten - Gesellschafterversammlung

Art. 8. MOBITILE LLC, der Komplementär, führt die Gesellschaft.

Der Geschäftsführer verfügt über alle notwendigen Vollmachten gegenüber Dritten, sowie auch über Zeichnungsbezeichnung fürs Unterschreiben jeglicher Dokumente im Namen der Gesellschaft, um alle Geschäfte im Namen der Gesellschaft zu führen und alle notwendigen oder nützlichen Handlungen nach eigenem Ermessen für die Erreichung des Gesellschaftszwecks vorzunehmen.

Art. 9. In der Hauptversammlung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Stimmrechte:

- 1) MOBITILE LLC, der Komplementär, verfügt über 90 Stimmen;
- 2) Herr Olexandr Tur, der Kommanditist, verfügt über 5 Stimmen;
- 3) Herr Turki bin Adda Albukmi, der Kommanditist, verfügt über 5 Stimmen.

Alle Beschlüsse einschliesslich der Ernennung, Entlassung oder Ablösung des Geschäftsführers bedürfen einer einstimmigen Entscheidung mit 100 Stimmen. Sollen die Gesellschafter zweimal hintereinander keine Einigung finden, wird der Beschluss mit einer einfachen Stimmenmehrheit verabschiedet.

Abschnitt III. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres. Als Abweichung von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am Tag der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2015.

Art. 11. Am 31. Dezember jedes Jahres erstellt die Geschäftsführung der Gesellschaft ein Bestandsverzeichnis, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Nettogewinn steht nach Abzug aller Gemeinkosten und Abschreibungen der Gesellschafterversammlung zur Verfügung und wird für den Geschäftsausbau und operative Verbesserung der Gesellschaft verwendet. Die Gesellschafterversammlung kann über die Verteilung des Nettogewinns der Gesellschaft entscheiden - in diesem Fall wird der Nettogewinn wie folgt verteilt:

- 1) Mitarbeiter der Gesellschaft - 5 Prozent;
- 2) Herr Turki bin Adda Albukmi, der Kommanditist - 10 Prozent;
- 3) MOBITILE LLC, der Komplementär, und Herr Olexandr Tur, der Kommanditist - 85 Prozent (in jedem Einzelfall wird die genaue Nettogewinnbeteiligung von MOBITILE LLC und Herrn Olexandr Tur durch den jeweiligen Beschluss der Geschäftsversammlung für die Nettogewinnverteilung der Gesellschaft bestimmt).

Art. 12. Jeder Gesellschafter hat uneingeschränkten Zugang zu den Finanzunterlagen der Gesellschaft auf Anfrage.
Allgemeine Bestimmungen

Art. 14. In allen Fragen, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, richten sich die Parteien gemäss ihrer Erklärung nach dem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 mit allen Veränderungen.

ZU URKUND DESSEN haben die Parteien diese Satzung am 10. Dezember 2015 vereinbart.

Anton Lukowkin, Rechtsanwalt, im Namen von MOBITILE LLC, dem Komplementär, der aufgrund der Vollmacht vom 10. Dezember 2015 handelt

Herr Olexandr Tur, der Kommanditist

Herr Turki bin Adda Albukmi, der Kommanditist

«Die Kopie ist richtig, die Übersetzung ist gebilligt - MOBITILE LLC»

Référence de publication: 2016003127/94.

(160001250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Sofied International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 192.237.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-one of December,

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

SOFIED, a société à responsabilité limitée, registered with the companies trade register of Versailles under number 480 174 762, having its registered office at 2, rue des Communes, 78260 Acheres, France (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to state that:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Sofied International S.à r.l. (hereinafter, the Company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 192.237. The Company has been incorporated on November 17th, 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 16th, 2014 under the number 3894. The articles of association of the Company have not yet been amended since the date of incorporation of the Company;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the corporate object of the Company and to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights, included (and not limited) patents, licenses and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, included (and not limited) patents, licenses and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights, included (and not limited) patents, licenses and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, managed and developed.

The purpose of the Company is also, in Luxembourg or abroad, to provide any services of audit, control and qualification of clean rooms, cleaning, degreasing and maintenance of ventilation systems, audit of ventilation systems and air handling equipment business.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities), as the case may be.

In general, the Company may likewise carry out directly or indirectly any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about thousand euros.

Declaration

The undersigned Notary who understands and speaks English stated herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, represented as here above stated, it signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

SOFIED, une société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 480 174 762, ayant son siège social au 2, rue des Communes, 78260 Achères, France, (l'Associé Unique), ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de Sofied International S.à r.l. (ci-après, la Société), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 192.237. La Société a été constituée le 17 novembre 2014 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3894 du 16 décembre 2014. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur et assurer la gestion de ces titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées), le cas échéant.

La Société a également pour objet au Luxembourg et à l'étranger, toutes prestations d'audit, contrôle et qualification de salles propres, de nettoyage, dégraissage et maintenance des systèmes de ventilation, d'audit des systèmes de ventilation et de commerce de matériel aéronautique.

En général, la Société peut également réaliser directement ou indirectement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, quels qu'ils soient, mis à la charge de la Société du fait du présent acte s'élèvent à approximativement mille euro.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré par la présente que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié a été rédigé à Junglinster, à la date indiquée au début du présent document,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016000629/126.

(150239579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Capercaillie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.693.

Les statuts coordonnés au 17/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016001913/12.

(150241062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Dentsply Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.700.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.253.

En date du 26 décembre 2015, l'associé unique Dentsply CE S.à r.l. a transféré toutes ses parts sociales à Dentsply US Inc société constituée et existant sous le régime des lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 221 West Philadelphia Street, York PA 17401, États-Unis d'Amérique selon le contrat de cession de part en date du 26 décembre 2015.

Ancien associé:

Dentsply CE S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.469

Nouvel associé:

Dentsply US, Inc., société constituée et existant sous le régime des lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 5888163 auprès du «Division of Corporation», ayant son siège social au 221 West Philadelphia Street, York PA 17401, États-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Dentsply Holdings

Un Mandataire

Référence de publication: 2016007394/24.

(160006649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Hong Kong Garden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 143.687.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jianfeng GUO, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 9 mars 1975, et son épouse
- 2.- Madame Suwei YIN, serveuse, née à Zhejiang (Chine), le 29 juillet 1976, demeurant ensemble à L-3770 Tétange, 43, rue Principale.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «HONG KONG GARDEN SARL», établie et ayant son siège social à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.687 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 15 janvier 2009.

Que le capital social de la Société s'élève à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital social de la société «HONG KONG GARDEN SARL» en vertu des statuts de la société.

Les comparants, en tant que seuls associés, prononcent la dissolution anticipée de la société «HONG KONG GARDEN SARL» avec effet immédiat sans liquidation.

Ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et connaître parfaitement la situation financière de la Société, Que l'activité de la Société a cessé;

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble(s);

Tant en leur qualité de liquidateurs, que de seuls associés de la Société, ils déclarent que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que les associés sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Les associés donnent décharge pleine et entière au gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au domicile des comparants à L-3770 Tétange, 43, rue Principale.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux, associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Guo, S. Yin, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002964/50.

(160002065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

I-Real S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 10, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.059.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Laurent Sébastien ANDRE, directeur de société, né à Bourges (France), le 28 décembre 1966, demeurant à F-54920 Villers-La-Montagne (France), 82, rue Emile Curicque.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «I-REAL, S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-5730 Aspelt, 10, Munnereferstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.059 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2320 du 12 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés une unique fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 janvier 2008, publié audit Mémorial C, numéro 619 du 12 mars 2008.

Que la Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

Que le comparant est devenu le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société en vertu des statuts tels que publiés et d'une convention de cession de parts du 20 janvier 2014, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 4 février 2014 et publiée audit Mémorial C numéro 754, le 24 mars 2014.

Ensuite le comparant agissant comme ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de dissoudre la société «I-REAL, S.à r.l.», avec effet immédiat sans liquidation, l'activité de la Société ayant cessé

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière;

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble(s);

Tant en sa qualité de liquidateur, qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, il déclare, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre lieu à indiquer par le comparant.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de

la publication au Mémorial C et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. S. ANDRE, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002968/51.

(160002141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Infra IV-D Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 194.362.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 04 janvier 2015.

Référence de publication: 2016002971/10.

(160001128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Immo Gerima, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 28, Um Tawioun.

R.C.S. Luxembourg E 346.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU

1) Madame Immacolata dite Imma SAVIANO, commerçante, née à Palma Campania (I) le 05 mars 1967, veuve du défunt Gérard Raymond Michel TERNES, numéro d'identité 1967 0305 16608, demeurant à L-2612 Luxembourg 28, Tawioun,

2) Mademoiselle Camilla TERNES, étudiante, née à Luxembourg le 12 décembre 1997, numéro d'identité 1997 1212 06663, demeurant à L-2612 Luxembourg 28, Tawioun.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que suite tant du décès de Monsieur Gérard TERNES, intervenu en date du 22 février 2012 que de l'acte de partage intervenu en date du 3 juillet 2015, par devant le notaire Cosita DELVAUX, mais également d'une cession de part intervenue le 12 décembre 2015,

ils sont les seuls associés de la société civile immobilière «IMMO GERIMA», ayant son siège social à L-2612 Luxembourg, 28, um Tawioun, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 697 du 7 juillet 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 346, Numéro d'identité 2004 70 01 111, les statuts de cette société ayant été modifiés suivant acte du notaire Joseph ELVINGER prénommé du 30 juillet 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2212 du 6 septembre 2012 (la «Société»);

- Qu'ils ont pris la résolution unique suivante:

Résolution Unique

Afin de faire refléter ce qui est dit ci-avant, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.500.- (deux mille cinq cents Euros), représenté par 120 (cent vingt) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale, toutes détenues comme suit:

- Madame Immacolata SAVIANO: 119 (cent dix-neuf) parts d'intérêt,

- Mademoiselle Camilla TERNES: 1 (une) part d'intérêt.

TOTAL: 120 (cent vingt) parts d'intérêt.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.100.-.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. SAVIANO, C. TERNES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016002979/48.

(160001070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

OZ Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 174.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003165/9.

(160000955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Okawango, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue de Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016003160/14.

(160000886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

P.C. Investments S.A. -SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.249.

Les statuts coordonnés au 21/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016003168/12.

(160001336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Primero Mining Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 154.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 4 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016003178/11.

(160001102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Click Peterborough S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ProLogis UK CCXX S.à r.l.).

Capital social: GBP 1.688.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.194.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Harewood Nominees Limited, a limited liability company existing and formed under the laws of England and Wales, having its registered office at 55 Moorgate, London, EC2R 6PA (United Kingdom), registered under number 02340158, acting in its capacity as nominee for and on behalf of BNP Paribas Securities Services London branch, who acts as custodian of National Westminster Bank plc (the Depository) under the terms of a custody agreement dated 30th June 2014 and which is the depository of the Henderson UK Property OEIC (the Beneficiary) (the Sole Shareholder),

represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Prologis UK CCXX S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 109.194 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on July 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1166, dated November 8, 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on August 19, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2613, dated October 19, 2013.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. change of the name of the Company from “Prologis UK CCXX S.à r.l.” into “Click Peterborough S.à r.l.”;
2. amendment of article 2 of the Company’s articles of association, as a consequence of the first resolution; and
3. creation of a new article 24 of the Company’s articles of association.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Prologis UK CCXX S.à r.l.” into “Click Peterborough S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Company’s articles of association which shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The Company will assume the name of Click Peterborough S.à r.l.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new article 24 of the Company’s articles of association which shall read as follows:

“ **Art. 24.** Notwithstanding anything to the contrary in the present articles, no disposal of assets may be effected by the Company without the unanimous approval of all the shareholders.”

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre

Par-devant Nous Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

A comparu:

Harewood Nominees Limited, société à responsabilité limitée constituée sous le droit d’Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social au 55 Moorgate, Londres, EC2R 6PA (Royaume-Uni), immatriculée sous le numéro 02340158, agissant en qualité de représentant et pour le compte de BNP Paribas Securities Services London branch, agissant en qualité de dépositaire de National Westminster Bank plc (le Dépositaire) conformément aux termes d’un contrat de dépositaire en date du 30 juin 2014 et qui est dépositaire de Henderson UK Property OEIC (le Bénéficiaire) (l’Associé Unique)

représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d’une procuration.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant est l’associé unique de Prologis UK CCXX S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.194 (la Société), constituée suivant acte notarié par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1166 du 8 novembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2613 du 19 octobre 2013.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. L’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. modification de la dénomination sociale de la Société de «Prologis UK CCXX S.à r.l.» en «Click Peterborough S.à r.l.»;

2. modification de l’article 2 des statuts de la Société en conséquence de la première résolution; et

3. création d’un article 24 nouveau des statuts de la Société.

III. L’Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Prologis UK CCXX S.à r.l.» en «Click Peterborough S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l’Associé Unique décide de modifier l’article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de Click Peterborough S.à r.l.»

Troisième résolution

L’Associé Unique décide de créer un article 24 nouveau des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 24.** Nonobstant toute stipulation contraire dans les présents statuts, aucun acte de disposition des actifs de la Société ne peut être fait sans l’accord unanime de l’ensemble des associés.»

Le notaire soussigné, qui connaît l’anglais, déclare qu’à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d’une traduction française et qu’en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au fondé de pouvoir du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003180/103.

(160001596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

**Click Corby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. ProLogis UK XX S.à.r.l.).**

Capital social: GBP 3.510.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.942.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,
Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Harewood Nominees Limited, a limited liability company existing and formed under the laws of England and Wales, having its registered office at 55 Moorgate, London, EC2R 6PA (United Kingdom), registered under number 02340158, acting in its capacity as nominee for and on behalf of BNP Paribas Securities Services London branch, who acts as custodian of National Westminster Bank plc (the Depository) under the terms of a custody agreement dated 30th June 2014 and which is the depository of the Henderson UK Property OEIC (the Beneficiary) (the Sole Shareholder),

represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Prologis UK XX S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 70.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary then residing in Luxembourg, on July 6, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 764, dated October 14, 1999. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2136, dated October 30, 2009.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. change of the name of the Company from “Prologis UK XX S.à r.l” into “Click Corby S.à r.l”;
 2. amendment of article 2 of the Company’s articles of association, as a consequence of the first resolution; and
 3. creation of a new article 24 of the Company’s articles of association.
- III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Prologis UK XX S.à r.l” into “Click Corby S.à r.l”.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Company’s articles of association which shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The Company will assume the name of Click Corby S.à r.l.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new article 24 of the Company’s articles of association which shall read as follows:

“ **Art. 24.** Notwithstanding anything to the contrary in the present articles, no disposal of assets may be effected by the Company without the unanimous approval of all the shareholders.”

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre

Par-devant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Harewood Nominees Limited, société à responsabilité limitée constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social au 55 Moorgate, Londres, EC2R 6PA (Royaume-Uni), immatriculée sous le numéro 02340158, agissant en qualité de représentant et pour le compte de BNP Paribas Securities Services London branch, agissant en qualité de dépositaire de National Westminster Bank plc (le Dépositaire) conformément aux termes d'un contrat de dépositaire en date du 30 juin 2014 et qui est dépositaire de Henderson UK Property OEIC (le Bénéficiaire) (l'Associé Unique)

représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Prologis UK XX S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.942 (la Société), constituée suivant acte notarié par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 764 du 14 octobre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2136 du 30 octobre 2009.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. modification de la dénomination sociale de la Société de «Prologis UK XX S.à r.l.» en «Click Corby S.à r.l.»;
2. modification de l'article 2 des statuts de la Société en conséquence de la première résolution; et
3. création d'un article 24 nouveau des statuts de la Société.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Prologis UK XX S.à r.l.» en «Click Corby S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de Click Corby S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer un article 24 nouveau des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 24.** Nonobstant toute stipulation contraire dans les présents statuts, aucun acte de disposition des actifs de la Société ne peut être fait sans l'accord unanime de l'ensemble des associés.»

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au fondé de pouvoir du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003181/102.

(160001597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Pei Valor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.154.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.135.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December,

Before Maître Léonie GRETHEN, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Perry European Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174748, (hereafter the "Sole Shareholder"),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs. Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, is the sole shareholder of PEI Valor S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188135 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, than notary residing in Eschsur-Alzette, on 24 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 August 2014 under number 2301. The Company's articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Francis KESSELER, prenamed, on 18 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1117 of 29 April 2015.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred seventy nine thousand euro (EUR 779,000.-) in order to raise it from its current amount of two million three hundred seventy-five thousand euro (EUR 2,375,000.-) up to three million one hundred fifty-four thousand euro (EUR 3,154,000.-) through the issuance of seven hundred seventy nine thousand (7,790) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (each a "New Share" and together the "New Shares") having the same rights and privileges as those attached to the existing shares for a total subscription price of seven hundred seventy nine thousand euro (EUR 779,000.-) (the "Subscription Price").

The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up by the conversion of seven hundred seventy nine thousand euro (EUR 779,000.-) by incorporation of a part of the share premium account currently recorded in the accounts of the Company.

The existence and availability of such share premium account is shown to the undersigned notary by means of interim accounts dated 31 October 2015 and by a certificate of the board of managers dated 3 December 2015. Said interim accounts together with the certificate will remain attached to this deed to be filed at the same time.

Second resolution

Following the resolution here above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at three million one hundred fifty-four thousand euro (EUR 3,154,000.-), represented by thirty one thousand five hundred forty (31,540) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to about two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Perry European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174748, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associé unique de PEI Valor S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188135, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juin 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 28 août 2014 sous le numéro 2301. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, préqualifié, en date du 18 février 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 29 avril 2015 sous le numéro 1117.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 779.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.375.000,-) à trois millions cent cinquante-quatre mille euros (EUR 3.154.000,-), par l'émission de sept mille sept cent quatre-vingt-dix (7.790) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (chacune étant une "Nouvelle Part Sociale" et ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") pour un prix total de souscription d'un montant de sept cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 779.000,-) (le «Prix de Souscription»).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées par incorporation d'une partie du compte prime d'émission actuellement inscrite sur les comptes de la Société à concurrence d'un montant de sept cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 779.000,-).

La preuve de l'existence de ce compte prime d'émission est démontrée au notaire soussigné par les comptes intérimaires au 31 octobre 2015 et par un certificat du conseil de gérance daté du 3 décembre 2015. Ces comptes intérimaires ensemble avec le certificat resteront attachés à cet acte et seront déposés au même moment que ce dernier.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le l'article 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions cent cinquante-quatre mille euros (EUR 3.154.000,-), représenté par trente et un mille cinq cent quarante (31,540) parts sociales avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38866. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003194/109.

(160001309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Primeur Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.157.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.563.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

A COMPARU:

VRUCHT INVEST S.A., une société anonyme ayant son siège social au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 78484,

représentée par Monsieur Stéphane ALLART, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé donnée, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité de seul et unique associé (l'«Associé Unique») détenant l'intégralité des cent soixante et un mille cinq cent soixante-dix-huit (161.578) parts sociales de la société à responsabilité limitée «PRIMEUR INVEST II S à r.l.», au capital social de seize millions cent cinquante-sept mille huit cents euros (EUR 16.157.800), ayant son siège social au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 164563, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2011 par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3122 du 20 décembre 2011, (la «Société»), et dont les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu le 18 novembre 2011 par Maître Joëlle Baden, prénommée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 13 janvier 2012,

déclare se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se considère être régulièrement convoquée, délibère sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital d'un montant de EUR 14.000.000,-(quatorze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 16.157.800,- (seize millions cent cinquante-sept mille huit cent euros) à EUR 2.157.800,- (deux millions cent cinquante-sept mille huit cent euros) par annulation de 140.000 (cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et réduction à due concurrence de la créance de la société sur son associée.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante-sept mille huit cent euros (EUR 2.157.800,-), représenté par vingt et un mille cinq cent soixante-dix-huit (21.578) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

3. Divers.

et requiert le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 16.157.800,- (seize millions cent cinquante-sept mille huit cent euros) à EUR 2.157.800,- (deux millions cent cinquante-sept mille huit cent euros) par annulation de 140.000 (cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

L'Associé Unique décide par ailleurs que la présente réduction de capital sera effectuée par remboursement à l'Associé Unique de la valeur nominale des parts annulées.

La présente réduction de capital est réalisée sur base de la situation comptable intérimaire au 30 septembre 2015, dont une copie restera annexée au présent acte.

Tout pouvoir est donné à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante-sept mille huit cent euros (EUR 2.157.800,-), représenté par vingt et un mille cinq cent soixante-dix-huit (21.578) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ALLART, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 décembre 2015. Relation: ILAC/2015/40369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016003203/70.

(160001461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Venglo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.632.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

PELICAN UNITED LIMITED, a company existing under the Law of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under the number 1069652,

"the principal"

here represented by Mrs Jacqueline HONYMUS, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the public limited company VENGLO HOLDING S.A. (hereafter referred to as "the Company"), R.C.S. Luxembourg B83632, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on 10 August 2001 by deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 179 of 1 February 2002, and the articles of association of which have been amended for the last time on 27 June 2003 by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 936 of 11 September 2003.

2. That the share capital of the Company amounts to EUR 5,000,000 (five million Euros) divided into 5,000 (five thousand) shares of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the Company.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding with the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the Company has a participation of 100% (one hundred percent) in the company Malcon Holding Ltd BVI, a company existing under the Law of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola, British Virgin Islands.

6. That the activity of the Company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the Company (including the participation in the company Malcon Holding Ltd BVI, mentioned above) and that as liquidator it commits itself to pay off all the liabilities, so that the liquidation of the Company is done and closed.

7. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

8. That the proxyholder or the notary may proceed with the cancellation of the Company's share register.

9. That all the documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, R.C.S. B165872.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 1,550.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PELICAN HOLDING LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1069652,

«la mandante»

ici représentée par Madame Jacqueline HONYMUS, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«la mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme VENGLO HOLDING S.A., (ci-après dénommée «la Société»), R.C.S. Luxembourg B83632, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 10 août 2001 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 179 du 1^{er} février 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 27 juin 2003 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 936 du 11 septembre 2003.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de EUR 1.000 (mille euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la Société a une participation de 100% (cent pourcent) dans la société Malcon Holding Ltd BVI, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

6. Que l'activité de la Société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif de la Société (y compris la participation dans la société Malcon Holding Ltd BVI, mentionnée ci-avant) et qu'en sa qualité de liquidateur, elle s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que la mandante donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

8. Que la mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la Société.

9. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, R.C.S. B165872.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.550,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacqueline HONYMUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016003356/100.

(160001259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

VLE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.807.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eric TRIOL, gérant de société, né à Mont-Saint-Martin (France), le 19 décembre 1966, demeurant à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg,

ici dûment représenté par Monsieur Stéphane JONVAL, employé, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme «VLE INVESTMENTS S.A.» (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.807, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1384 du 17 juillet 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

3) Que la personne comparante est devenue l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la personne comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la personne comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la personne comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la personne comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique de la Société et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, ait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane JONVAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (singé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016003362/48.

(160001299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 124.302,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.414.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December,
before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Finance) UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million nine hundred and twenty four thousand three hundred and two British Pounds (GBP 1,924,302), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.414 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 11, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 2516 dated October 10, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on November 28, 2014 published in the Memorial, N° 3984 dated December 24, 2014.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million nine hundred twenty-four thousand three hundred two British Pounds (GBP 10,241,771), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of one million nine hundred and twenty four thousand three hundred and two British Pounds (GBP 1,924,302) to an amount of one hundred and twenty four thousand three hundred and two British Pounds (GBP 124,302) by way of repurchase by the Company, at nominal value, of one million eight hundred thousand (1,800,000) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each (the Shares), for an aggregate price of one million eight hundred thousand British Pounds (GBP 1,800,000), and subsequent cancellation by the Company of the Shares;

2. Subsequent amendment of 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital decrease adopted under item 1. above;

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the above changes; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its present amount of one million nine hundred and twenty four thousand three hundred and two British Pounds (GBP 1,924,302) to an amount of one hundred and twenty four thousand three hundred and two British Pounds (GBP 124,302) by way of repurchase by the Company, at nominal value, of one million eight hundred thousand (1,800,000) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each (the Shares), for an aggregate price of one million eight hundred thousand British Pounds (GBP 1,800,000), and subsequent cancellation by the Company of the Shares.

The repurchase will be effected through the repayment of one million eight hundred thousand British Pounds (GBP 1,800,000) to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at one hundred and twenty four thousand three hundred and two British Pounds (GBP 124,302), represented by one hundred and twenty four thousand three hundred and two (124,302) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour de décembre,
par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Finance) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de un million neuf cent vingt-quatre mille trois cent deux livres Sterling (GBP 1.924.302) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.414 (la Société). La Société a été constituée le 11 septembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2516 daté du 10 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 novembre 2014 suivant un acte de Me Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 3984 daté du 24 décembre 2014.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Luxembourg, disposant d'un capital social de dix millions deux cent quarante-et-un mille sept cent soixante-et-onze livres Sterling (GBP 10.241.771) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée, de résidence à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de un million neuf cent vingt-quatre mille trois cent deux livres Sterling (GBP 1.924.302) à un montant de cent vingt-quatre mille trois cent deux livres Sterling (GBP 124.302) par le rachat par la Société, à la valeur nominale, de un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales d'une

valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune (les Parts Sociales) pour un prix total de un million huit cent mille livres Sterling (GBP 1.800.000) et annulation subséquente par la Société des Parts Sociales;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de un million neuf cent vingt-quatre mille trois cent deux livres Sterling (GBP 1.924.302) à un montant de cent vingt-quatre mille trois cent deux livres Sterling (GBP 124.302) par le rachat par la Société, à la valeur nominale, de un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales d'une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune (les Parts Sociales) pour un prix total de un million huit cent mille livres Sterling (GBP 1.800.000) et annulation subséquente par la Société des Parts Sociales.

Le rachat sera effectué par le remboursement de un million huit cent mille livres Sterling (GBP 1.800.000) à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille trois cent deux livres Sterling (GBP 124.302), représenté par cent vingt-quatre mille trois cent deux (124.302) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conféré à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003370/140.

(160001076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Value Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 196.897.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Edward GROENEVELD, asset manager, residing NL-3258 AW Den Bommel, Schaapsweg, 28.

The appearing person is hereby represented by Mrs. Sara CRAVEIRO, private employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal dated November, 16, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as said before, declares and requests the notary to act the following:

That the private limited liability company "Value Investments Holding S.à r.l.", established and having its registered office at L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 196.897, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th of May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1766 of July 16, 2015.

That the Company has a corporate capital of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50.000.-), represented by one thousand (1.000) shares with a nominal value of FIFTY EURO (EUR 50.-) each.

That the appearing party, represented as said before, is the actual shareholder of the Company and that he takes, through his representative, the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one hundred fifty thousand Euro (€ 150.000.-) to raise it from its current amount of fifty thousand Euro (€ 50.000) to the amount of two hundred thousand Euro (€ 200.000) by the issuance of three thousand (3.000) new shares, having a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each, which shall be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared (i) to subscribe for the three thousand (3.000) new shares, having a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of one hundred fifty thousand Euro (€ 150.000).

The amount of one hundred fifty thousand Euro (€ 150.000.-) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association to give it the following reading:

" **Art. 6.** The share capital is set at two hundred thousand Euro (€ 200.000.-) represented by four thousand (4.000) shares, having a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each, all attributed to Mr. Edward GROENEVELD, asset manager, residing NL-3258 AW Den Bommel, Schaapsweg, 28."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the French version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze.

Le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Edward GROENEVELD, asset manager, demeurant à NL-3258 AW Den Bommel, Schaapsweg, 28.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Sara CRAVEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "Value Investments Holding S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.897, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1766 du 16 juillet 2015.

Que la société a un capital social de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50.-) chacune.

Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul associé de la Société et qu'il prend, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante mille Euros (€ 150.000.-), afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (€ 50.000.-) à un montant de deux cent mille Euros (€ 200.000.-), par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique.

Souscription - Payement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire aux trois mille (3.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille Euros (€ 150.000.-).

La somme de cent cinquante mille Euros (€ 150.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (€ 200.000.-), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Edward GROENEVELD, asset manager, demeurant à NL-3258 AW Den Bommel, Schaapsweg, 28."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003350/97.

(160000675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

TwentyTwo Capital Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.670.

Les statuts coordonnés au 14 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 04 janvier 2015.

Référence de publication: 2016003314/10.

(160001065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Trumpet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 197.646.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003310/10.

(160001318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Tusk Therapeutics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 182.605.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TUSK THERAPEUTICS S.A., une société anonyme, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.605 (la Société) constituée le 11 décembre 2013 suivant un acte de Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 222 du 24 janvier 2014.

L'assemblée est présidée par M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert (le Président), qui nomme Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'assemblée nomme Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert, en tant que scrutateur (le Scrutateur); le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'assemblée (le Bureau).

L'actionnaire unique représenté à l'assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté à l'assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée restera également annexée aux présentes après avoir été signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les actions, représentatives du capital social, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents dix-huit euros et cinquante-deux cents (18.518,52- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et soixante-huit cents (1.166.666,68- EUR) à un million cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-cinq euros et vingt cents (1.185.185,20- EUR) par la création et l'émission de neuf cents vingt-cinq mille neuf cent vingt-six (925.926) actions préférentielles de Classe B chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvellement émises par THE BOARD OF TRUSTEES OF THE LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY, qui souscrira à neuf cents vingt-cinq mille neuf cent vingt-six (925.926) actions préférentielles de Classe B pour un montant total de un million six cents soixante-six mille six cents soixante-six euros et quatre-vingts cents (1.666.666,80- EUR) dont dix-huit mille cinq cents dix-huit euros et cinquante-deux cents (18.518,52- EUR) sera attribué au capital social et un million six cent quarante-huit mille cent quarante-huit euros et vingt-huit cents (1.648.148,28- EUR) sera attribué au compte de prime d'émission.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de mettre les statuts en concordance avec les points précédents.

4. Divers.

III. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents dix-huit euros et cinquante-deux cents (18.518,52-EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et soixante-huit cents (1.166.666,68- EUR) à un million cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-cinq euros et vingt cents (1.185.185,20- EUR) par la création et l'émission de neuf cents vingt-cinq mille neuf cent vingt-six (925.926) actions préférentielles de Classe B chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Deuxième résolution

Après que les actionnaires actuels aient renoncé à leur droit de souscription préférentiel et à l'information préalable du droit préférentiel de souscription de trente (30) jours par lettre recommandée telle que prévue par l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription et libération des actions nouvellement émises: THE BOARD OF TRUSTEES OF THE LELAND STANFORD JUNIOR

UNIVERSITY, having its registered office at 635 Knight Way, Stanford, Californie (USA), 94305, (650) 721-1709, ici représentée par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

THE BOARD OF TRUSTEES OF THE LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY, prénommé, déclare souscrire les neuf cent vingt-cinq mille neuf cent vingt-six (925.926) actions préférentielles de Classe B moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant total d'un million six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et quatre-vingt cents (1.666.666,80- EUR), dont dix-huit mille cinq cents dix-huit euros et cinquante-deux cents (18.518,52- EUR) sera attribué au capital social et un million six cent quarante-huit mille cent quarante-huit euros et vingt-huit cents (1.648.148,28- EUR) sera attribué au compte de prime d'émission, est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de mettre les statuts en concordance avec les points précédents

« **Art. 5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-cinq euros et vingt cents (1.185.185,20- EUR) représenté par cinquante mille cinquante millions (50.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de deux cents d'euros (0,02- EUR) chacune, et neuf millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent soixante (9.259.260) Actions Préférentielles de Classe B, d'une valeur nominale de deux cents d'euros (0,02- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.DOSTERT, A.DEYGLUN, V.PIERRU, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 24 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22455. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003312/86.

(16000791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Travelport Investor LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.746.847,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.054.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travelport Holdings (UK) LTD, a limited liability company organized under the laws of the United Kingdom, registered with the Trade and Companies' Register of England under number 8313447, having its registered office at 10, Hurrigan Way, building Axis One, Axis Park, GB - SL3 8AG Langley, Berkshire, United Kingdom,

here represented by Mr. Urbain Gwiza, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of Travelport Investor LLC, (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.054, whose central administration was transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 426 on 21 February 2013. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 November 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») the sole shareholder resolves to dissolve the Company for the purpose of its liquidation.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born in Lower Hutt, on 2 December 1964, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator of the Company (the «Liquidator»).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Travelport Holdings (UK) LTD, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 8313447, ayant son siège social au 10, Hurrican Way, building Axis One, Axis Park, GB - SL3 8AG Langley, Berkshire, United Kingdom,

ici représentée par Monsieur Urbain Gwiza, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Travelport Investor LLC (ci-après, la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 174.054 dont l'administration centrale a été transférée au Luxembourg suite à un acte du notaire soussigné, le 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 426 en date du 21 février 2013. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2015 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme susmentionné et représentant l'intégralité du capital social, prend et requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer Monsieur John Sutherland, né à Lower Hutt, le 2 décembre 1964, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société à l'Associé Unique en espèces et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. GWIZA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38320. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003300/97.

(160001237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

**Jupiter LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton III LuxCo No.18 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.975.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tension II AcquiCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of six million six hundred sixty-one thousand one hundred sixty nine euro (EUR 6,661,169.-), with registered office at 26B, Boulevard Royal Luxembourg L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies B. 151883,

represented by Me Manfred Müller, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December 16, 2015 (the "Sole Shareholder").

The said proxy shall be annexed to the present deed for registration purpose.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Triton III LuxCo No. 18 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of 9 September 2015, published in the Mémorial C, number 2977 of 30 October 2015 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B. 199.975. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the corporate name of the Company from Triton III LuxCo No. 18 S.à r.l. to Jupiter LuxCo 1 S.à r.l.

2 To amend the last paragraph of the first article of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of corporate name.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate name of the Company from Triton III LuxCo No. 18 S.à r.l. to Jupiter LuxCo 1 S.à r.l..

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the last paragraph of the first article of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company will exist under the name of “Jupiter LuxCo 1 S.à.r.l.”.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known by the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Tension II AcquiCo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée au Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de six million six cent soixante-et-un mille cent soixante-neuf euro (EUR 6.661.169,-), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal Luxembourg L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 151883,

représentée par Maître Manfred Müller, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2015 (l'«Associé Unique»),

Ladite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de Triton III LuxCo No. 18 S.à.r.l., société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la “Société”), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 septembre 2015, publié au Mémorial C, numéro 2977 du 30 octobre 2015, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 199.975. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société de Triton III LuxCo No. 18 S.à r.l. en Jupiter LuxCo 1 S.à r.l.

2 Modification du dernier alinéa du premier article des statuts de la Société, afin de refléter le changement de dénomination.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de Triton III LuxCo No. 18 S.à r.l. en Jupiter LuxCo 1 S.à r.l..

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le dernier alinéa du premier article des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination «Jupiter LuxCo 1 S.à r.l.».

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11442. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003307/91.

(160001482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Trumpet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 411.097,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 197.646.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SAVP Unleveraged S.à r.l., organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.630 (hereafter "the appearing party" or the "sole shareholder"),

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on November 19th, 2015.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name Trumpet Holdings S.à r.l., organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.646 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on June 4th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2068 of August 13th, 2015. The Company's articles of association have not yet been amended since.

II. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.

The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In order to determine the regulations that applies to contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable), it is created a new Article 7 of the Articles of Incorporation (Articles 7 to 15 being renumbered accordingly) with the following wording:

" **Art. 7. Contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable).** The Company may receive contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable). These contributions in equity without any issuance of shares in exchange confer no voting or dividend rights. They can be granted for a limited or unlimited period. They are returned to the contributor, at the request of the contributor according to the duration originally planned."

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred ninety-six thousand and ninety-seven US Dollars (USD 396,097), to raise it from its present amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) to four hundred eleven thousand and ninety-seven US Dollars (USD 411,097) by creation and issue of three hundred ninety-six thousand and ninety-seven (396,097) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, duly represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and to fully pay it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred ninety-six thousand and ninety-seven US dollars and eight cents (USD 396,097.08) which shall be allocated as follows:

- three hundred ninety-six thousand and ninety-seven US dollars (USD 396,097) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of zero US Dollars (USD 0) and eight cents (USD 0.08) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of three hundred ninety-six thousand and ninety-seven US dollars and eight cents (USD 396,097.08) is at the disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolution, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1- Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed four hundred eleven thousand and ninety-seven US Dollars (USD 411,097) divided into four hundred eleven thousand and ninety-seven (411,097) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400) by the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SAVP Unleveraged S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.630 (ci-après «la partie comparante» ou «l'Associé Unique»),

ici représentée par madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de confirmer que:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg sous le nom de Trumpet Holdings Sarl. organisée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège statutaire au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.646 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 4 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2068 du 13 août 2015. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. Le capital social de la société est fixé à quinze mille dollars US (USD 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune et entièrement libérée.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de passer les résolutions suivantes:

Première résolution

Aux fins de détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable), il est créé un nouvel article 7 des statuts (les articles 7 à 15 étant renumérotés en conséquence) ayant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (POSTE 115 DU PLAN COMPTABLE).

La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Ces Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur en fonction de la durée prévue initialement.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille et quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 396.097), pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000) à quatre cent onze mille et quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 411.097) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-seize mille et quatre-vingt-dix-sept (396.097) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1).

Souscription - paiement

L'Associé Unique dûment représenté tel que décrit supra, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et paie en totalité en numéraire un montant total de trois cent quatre-vingt-seize mille et quatre-vingt-dix-sept dollars américains et huit cents (USD 396.097,08) qui sera alloué de la façon suivante:

- un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille et quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 396.097) sera alloué au capital social de la Société; et

- un montant de zéro dollars américains (USD 0) et huit cents (USD 0,08) devra être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant agrégé de trois cent quatre-vingt-seize mille et quatre-vingt-dix-sept dollars américains et huit cents (USD 396.097,08) est ainsi à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la seconde résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1- Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à quatre cent onze mille et quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 411.097) divisé en quatre cent onze mille et quatre-vingt-dix-sept (411.097) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 novembre 2015. 2LAC/2015/27167. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003309/158.

(160001230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Aquiline Baron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.058.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, and having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnership of Cayman Islands under the number MC-17567,

2. Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, and having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnership of Cayman Islands under the number MC-19261

All being hereby represented by Sofia Afonso-Da chao Conde, residing professionally in Pétange, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Aquiline Baron S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 157058 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2837 on 12 January 2011. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim balance sheet dated 14 December 2015 as opening balance sheet of the liquidation.
2. Decision to give discharge (quitus) to the managers for the execution of their mandate and duties.
3. Dissolution and liquidation of the Company.
4. Appointment of a liquidator and determination of its powers.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the interim balance sheet dated 14 December 2015 as opening balance sheet of the liquidation.

Second Resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to the managers for the execution of their mandates and duties.

Third Resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the Meeting resolves to dissolve the Company for the purpose of its liquidation.

Fourth Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153141 with registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg and a share capital of EUR 12,500 (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre,

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

1. Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, and having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnership of Cayman Islands under the number MC-17567,

2. Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, and having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnership of Cayman Islands under the number MC-19261,

ici représentées par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparant(e)s et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparant(e)s représentent tous les associés de la société, à savoir la totalité du capital social de Aquiline Baron S.à r.l. (ci-après, la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 157058 et ayant un capital social de Eur 12,500, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2837, le 12 Janvier 2011. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les comparant(e)s, représentant la totalité du capital social déclarent avoir renoncé à toutes formalités de convocation, l'assemblée générale des associés (l'"Assemblée") est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tous les points de l'ordre du jour suivant:

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan intérimaire en date du 14 décembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.
2. Décision d'accorder la décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions.
3. Dissolution et liquidation de la Société.
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan intérimaire en date du 14 décembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'accorder la décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats et fonctions.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153141 dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Grand-Duché de Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12.500 en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30564. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016002624/132.

(160001071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Fidav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.010.

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «FIDAV S.A.», une anonyme, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101010, constituée suivant acte notarié par le notaire soussigné en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 23 juillet 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination en qualité de liquidateur Monsieur Enzo LIOTINO et définition de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution de la Société FIDAV S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Enzo LIOTINO, Directeur, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Ils peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30910. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016001104/62.

(150240463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Festival de Cinéma Ville de Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 11B, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg F 6.901.

Les statuts coordonnés au 11 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002011/9.

(150241173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.
